

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 20 juin 2023 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 18 h 00, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

RÉSOLUTION 2023-R-AG167

Autorisation – Service d'impression pour la sensibilisation de la population sur les mines – Mode de répartition

Considérant que la MRC est sensible aux préoccupations des citoyens à l'égard de l'exploitation minière sur le territoire val gatinois;

Considérant que des pamphlets d'information seront distribués dans les Publisacs sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que ces pamphlets auront pour but d'informer et de sensibiliser la population quant aux droits de ceux-ci versus les entreprises minières;

Considérant que la MRC a reçu une offre de service d'Imprimak incluant l'impression de l'infographie au montant de 3 016.00\$ avant taxes et à la distribution au montant de 440.00\$ avant taxes;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'administration générale tenue le 7 juin 2023 quant au mode de répartition du coût de l'impression et de la distribution ;

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Anne Potvin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la dépense reliée à l'impression et la distribution des pamphlets et d'octroyer le contrat d'impression à Imprimak.

Il est également résolu de répartir le cout total comme recommandé au comité de l'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**Copie certifiée conforme au
Livre des procès-verbaux**



**Madame Joanie Courchaine
Directrice Générale et greffière trésorière**

Donné à Gracefield ce 28^{eme} jour du mois de juin 2023

Veillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une prochaine séance et à sa signature par la préfète.